



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assurances mutuelles agricoles

Question écrite n° 11051

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le régime de protection sociale des secrétaires mandataires des assurances mutuelles agricoles. Les secrétaires mandataires sont affiliés, depuis le 1er janvier 1994, au régime des « professions connexes de l'agriculture » avec un seuil d'assujettissement obligatoire fixé à 70 000 francs de commissions brutes annuelles. Pour les secrétaires mandataires exerçant, à titre principal, la profession d'exploitant agricole, les ristournes de gestion doivent être ajoutées aux revenus de l'exploitation et ce, quel qu'en soit le montant. Par ailleurs, les revenus de l'activité de secrétaire mandataire doivent être déclarés à la Mutualité sociale agricole (MSA), après déduction des frais professionnels liés à l'exercice de cette activité, pour procéder au calcul des cotisations. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la position des assurances mutuelles agricoles est fondée en droit et, dans l'affirmative, quelle est sa justification.

Texte de la réponse

Les secrétaires mandataires des assurances mutuelles agricoles, dont l'activité consiste essentiellement à placer des produits d'assurance spécialisés auprès des agriculteurs sont majoritairement des personnes non salariées liées par un contrat de mandat aux caisses locales d'assurances mutuelles agricoles. Les interrogations exprimées par l'honorable parlementaire concernant leur régime de protection sociale témoignent de difficultés qui font l'objet d'un examen approfondi au regard des différents régimes de protection sociale concernés. Cette étude est actuellement menée avec la caisse centrale de mutualité sociale agricole et Groupama, lesquels ont été saisis conjointement de ce dossier de l'affiliation des secrétaires mandataires des assurances mutuelles agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11051

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1267

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3883